

Figures patrimoniales de la puissance publique dans la France d'Ancien Régime

Fanny Cosandey et Pierre Bonin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/21111>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2012

Pagination : 255-256

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Fanny Cosandey et Pierre Bonin, « Figures patrimoniales de la puissance publique dans la France d'Ancien Régime », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2012, mis en ligne le 01 juillet 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/21111>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Figures patrimoniales de la puissance publique dans la France d'Ancien Régime

Fanny Cosandey et Pierre Bonin

Fanny Cosandey *maitre de conférences*

Pierre Bonin *professeur à l'Université de Nantes*

Hiérarchies, préséances, conflits de normes dans la modernité politique

- 1 LE séminaire s'est concentré cette année sur les mécanismes de la hiérarchie en tant qu'ils interrogent les conflits de norme. La modernité politique a ainsi été mise à l'épreuve de ces rapports bien particuliers du pouvoir pour comprendre en quoi ils engagent à la fois la domination sociale et l'organisation monarchique de la France d'Ancien Régime. Analyser les positions de domination revenait à conjuguer les questions de patrimoine, de liens familiaux et de théorie monarchique afin de saisir les ressorts profonds d'une mise en ordre sociale qui est aussi politique. Partant de la raison d'État telle que la travaillent philosophes et historiens (Laurie Catteuw), l'exploration s'est poursuivie par plusieurs séances consacrées au monde de la Cour : la construction du cérémonial sous les derniers Valois, les structures de la hiérarchies étudiées à partir d'une série de cas permettant de mettre en valeur les principes du rang, les problèmes de sources ou le rapport entre princes légitimés et princes étrangers pour analyser l'engagement de la souveraineté dans l'ordre hiérarchique ont posé un certain nombre de jalons. Les éléments dissolvants ou constitutifs de la hiérarchie ont ensuite été observés selon plusieurs axes. Les questions de « civilité » et d'« honneur » ont soulevé le problème de la reconnaissance commune des valeurs et l'égalité des membres d'une même société (Hélène Merlin) ; celles de l'ordre institué dans l'entourage de l'évêque a interrogé la double autorité du pape et du roi en

une rivalité de souveraineté essentielle à la compréhension des jeux de pouvoir (Brigitte Basdevant-Gaudemet) ; tandis que celles de l'antériorité (analyse de la formule « premier dans le temps, premier en droit ») a mis en regard les raisonnements juridiques prompts à accorder la primauté à la décision la plus récente et les raisonnements historiques qui confèrent au plus ancien la prééminence sur les nouveaux venus (Marie Bassano). Dans l'argumentaire des juristes, les principes et règles de la casuistique rejoignent en revanche la démarche observée chez les cérémonialistes attentifs à défendre des places puisque la rhétorique est à bien des égards semblable à travers la recherche de principes posés comme des évidences mais chaque fois réinterprétés et hiérarchisés selon les nécessités du moment (Marie-France Renoux-Zagame). Dans la pratique des acteurs, le capital dynastique tant mobilisé pour définir les rangs (la place dit aussi le patrimoine) apparaît chargé de contradictions lorsqu'il s'agit pour les femmes de défendre une double appartenance lignagère (du père et du mari) et éclaire la complexité des combinaisons possibles pour définir les positions hiérarchiques de la noblesse d'Ancien Régime (exemple des Rohan, étudiés par Jonathan Dewald). Le modèle se complique encore par l'introduction des jeux de couleur (signes d'appartenances sociales, urbaines, corporatives, etc.) dont Denise Turrel a donné des clefs en montrant comment les valeurs associées aux couleurs et les nuances de celles-ci contribuent à codifier le rang dans un cortège par exemple. Enfin, l'héritage romaniste tel qu'il est travaillé dans les facultés de droit au XIX^e siècle conduit les juristes soucieux d'une mise en ordre et d'une mise en norme de ce droit à se positionner dans la société : les liens entre héritage, norme et ordre prennent ici une connotation essentiellement politique caractéristique de l'après Révolution (Nader Hakim). Avec, en une ultime séance, un retour vers l'Ancien Régime à travers l'observation du rang de la monarchie chez Bossuet, le déplacement opéré par la Révolution dans la pensée hiérarchique souligne l'extranéité d'un univers où les positions de domination sont en permanentes recompositions qui ne remettent pas en cause l'ordre social.

Publication

Fanny Cosandey

- « Classement ou ordonnancement ? Les querelles de préséances en France sous l'Ancien Régime », dans *Classement, Declassement, Reclassement*, sous la dir. de Gilles Chabaud, Limoges, PULIM, 2011, p. 95-103.

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe